

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

---

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 844

présenté par

Mme Ménard, Mme Besse et M. Dupont-Aignan

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

À la seconde phrase de l'alinéa 34, après la première occurrence du mot :

« blessés »

insérer les mots :

« et leur famille »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Si on ne peut que se réjouir de l'attention plus soutenue qui sera portée aux militaires blessés en service, celle-ci doit aussi porter sur leur famille. En effet, les familles sont souvent démunies faces aux blessures, notamment psychiques. Il convient donc de les accompagner.